

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

HÉRAULT

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER (DDTM 34)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE PORTIRAGNES

Par arrêté préfectoral n°DDTM34-2023-05-13891 du 22/05/2023, Monsieur le Préfet de l'Hérault a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Portiragnes.

Par décision n°E23000056/34 en date du 05/05/2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Emmanuel NADAL, cadre supérieur de France Télécom, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34 - Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier - CS 60 556 - 34064 Montpellier cedex 02 ; téléphone : 04 34 46 62 10) est la personne responsable du projet, auprès de laquelle toute information relative au projet de plan peut être demandée.

**L'enquête sera réalisée en mairie de Portiragnes
(14 Boulevard Frédéric Mistral 34420 PORTIRAGNES),
siège de l'enquête
du jeudi 15 juin 2023 à 9h00 au lundi 17 juillet 2023 à 17h00
inclus, soit pour une durée de 33 jours.**

Pendant la durée de l'enquête, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de **08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner ses observations et propositions relatives au projet de plan sur le registre d'enquête déposé en mairie de Portiragnes.

Le commissaire enquêteur recevra également les propositions écrites ou orales du public lors de ses permanences en mairie :

- le jeudi 15 juin de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- le mardi 4 juillet de 9h00 à 12h00,
- le lundi 17 juillet de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Les observations sur le dossier pourront également être présentées par voie électronique à l'adresse suivante :
ddtm-ppri-portiragnes@herault.gouv.fr en mentionnant l'objet « Enquête publique du PPRI de Portiragnes », du 15 juin à 9h00 au 17 juillet 2023 à 17h00 inclus. Ces observations dématérialisées seront publiées sur le site internet ci-dessous.

Toute correspondance relative au projet de plan soumis à l'enquête pourra, par ailleurs, être adressée en mairie de Portiragnes à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

**Monsieur Emmanuel NADAL, commissaire enquêteur
Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Portiragnes
Mairie de Portiragnes - 14 Boulevard Frédéric Mistral
34420 PORTIRAGNES**

L'ensemble des observations écrites mentionnées précédemment relatives au dossier soumis à enquête publique, reçues par courrier, par mail, ou dans le cadre des permanences, sera inséré dans le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête dématérialisé sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault, à l'adresse suivante :
<https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration/Plans-de-prevention-des-risques-Inondation-PPRI/Portiragnes>

Le dossier d'enquête publique pourra être communiqué, à ses frais, à toute personne en faisant la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

Un accès gratuit au dossier d'enquête dématérialisé sera possible au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 (hors jours fériés). Dès leur réception par le responsable du projet, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée en préfecture et en mairie de Portiragnes, où elle sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi qu'à la DDTM de l'Hérault. Elle sera également publiée sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault dans les mêmes conditions de délai.

A l'issue de la procédure d'enquête, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Portiragnes pourra être approuvé par Monsieur le Préfet de l'Hérault.

202305984

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :

A.F. GESTION

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 4 Rue Neuve 34150 SAINT JEAN DE FOS

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays, la prestation de service dans le conseil et la gestion aux entreprises, dans le secrétariat lié aux entreprises

Président : Monsieur FABRE Alexandre, demeurant 17 Chemin de la Gaude, 83870, SIGNES

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTPELLIER.

202306150

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

GARD

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête
publique sur les demandes de permis
de construire n° 030 288 21 R0019,
030 288 21 R0020 et 030 288 21 R0021
déposées par SOLEIL ÉLÉMENTS 9 en vue de la création
d'une centrale photovoltaïque au sol
d'une puissance projetée d'environ
5,25 Mwc sur la commune de
SAINT-NAZAIRE**

Par arrêté n° 30-2023-06-07-00001 du 7 juin 2023, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les permis de construire susvisés, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Jean HODÈS, colonel de l'arme des transmissions, retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise 793, route nationale 86 - 30200 SAINT-NAZAIRE, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du lundi 3 juillet 9h00 au vendredi 4 août 2023 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard :
« <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »
- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi de 14h00 à 17h00, mardi de 9h00 à 12h00, mercredi de 9h00 à 12h00, jeudi de 9h00 à 12h00, sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Les dossiers de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 8 avril 2022. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par SOLEIL ÉLÉMENTS 9 conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les signant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-NAZAIRE, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - 793, route nationale 86 - 30200 SAINT-NAZAIRE)
- par courriel, à l'adresse suivante:
"enquetepubliquesnazaire@gmail.com"

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard :

« <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- lundi 3 juillet de 9h00 à 12h00
- jeudi 20 juillet de 14h00 à 17h00
- vendredi 4 août de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de SAINT-NAZAIRE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-NAZAIRE et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Thibaut BOUSQUET
SOLEIL ÉLÉMENTS 9
5, rue Anatole France
34000 MONTPELLIER
tel : 06 21 22 72 24

mail : "thibaut.bousquet@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

**La préfète,
P/ la préfète du Gard et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
et de la mer du Gard
Signé
Sébastien FERRA**

202306188

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

**SYNTHEVERT SYSTEM INDUSTRIE
SAS au capital de 40000 €
Siège social : 9 Avenue de l'Aspre
Zone Industrielle de l'Aspre
30150 ROQUEMAURE
443 140 876 RCS NIMES**

L'associée unique, par décisions du 28/03/2023 a pris acte de la démission de M. Olivier THEVENARD de son mandat de Président de la société et a nommé, en remplacement, à compter du 28/03/2023, pour une durée illimitée, la société SYNTHEVERT DEVELOPPEMENT, sise 98 rue Léo Lagrange à MORIERES LES AVIGNON (84310). Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de Nîmes.

202306065

Publications d'annonces légales et judiciaires

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Une plateforme pour gérer,
en toute autonomie, la parution de
vos annonces sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande

